



## PROCES-VERBAL DESCRIPTIF

L'an deux mille vingt et un et le quinze février

**A la requête de**

**CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT, dont le siège social est sis au 26-28 Rue de Madrid, à PARIS CEDEX 08 (75384), immatriculé au RCS PARIS sous le numéro B 379 502 644, venant aux droits du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE SUD suivant procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale mixte du 15 décembre 2009, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.**

Que dans le cadre d'une saisie immobilière, un procès-verbal descriptif doit être effectué sur un immeuble sis au 65 Rue Raspail à CARPENTRAS (84200) cadastré Section CE, Numéro 72, Lots 1,2,6,7,12,13 et 15 appartenant à

Déférant à cette réquisition,

Nous soussigné, Maître TREMOULET Pierre, Huissier de justice Audiencier près le Tribunal de Grande Instance de Carpentras, y demeurant 20 Rue Clovis Hugues.

Nous nous déplaçons sur place afin d'identifier les lots saisis et malgré nos recherches, il nous est impossible de les matérialiser.

Nous nous rendons ensuite en l'Etude de Maître PASSEBOIS, Notaire associé à CARPENTRAS, afin de consulter l'acte de vente de la Mairie à

Nous ne trouvons dans le dossier de vente aucun élément nous permettant d'identifier ces lots.

Nous nous adressons ensuite à la Mairie de Carpentras et nous ne pouvons également identifier les lots avec les éléments fournis.

Nous nous rendons ensuite en l'Etude de Maître SURDON, Notaire associé à MONTEUX et nous pouvons alors obtenir le plan des lots que nous annexons au présent procès-verbal.

Certifions nous être rendu ce jour à 9 heures, au niveau du 65 Rue Raspail à CARPENTRAS (84200), en compagnie de deux membres du cabinet de diagnostic OBSERVAM.

Là étant, nous rencontrons  
locataire du bien saisi.

Le bien saisi comporte un fonds de commerce de bar/restaurant

Nous nous présentons alors à \_\_\_\_\_ et lui exposons le but de  
notre mission.  
Il nous autorise alors à y procéder.

Le bien saisi est situé à droite de l'entrée du N°65, et comporte une vitrine  
métallique avec un rideau métallique intérieur.

Voir photo ci-dessous.



La réunion des lots 2 et 7 forme une grande pièce composant le bar / restaurant.

Là, le sol est en béton et les murs sont peints.  
Nous notons la présence d'un convecteur électrique et d'un placard.  
Une porte sur la gauche permet l'accès aux caves.

Nous notons la présence d'un comptoir en bois avec un évier en inox.

Voir photos ci-dessous.



Au fond du bar, il a été créé deux ouvertures.

Celle de droite donne accès aux toilettes comportant un sol carrelé, des murs peints et un plafond avec des poutres en bois.

Là, nous notons la présence d'un WC, d'un lavabo encastré et d'un placard.

L'ouverture de gauche donne accès à la partie cuisine.

Celle-ci comporte un sol carrelé et des murs peints ou carrelés.

Nous notons la présence d'un évier en inox et d'une hotte aspirante.

Voir photos ci-dessous.



AVOVENTES.fr

Au fond de la cuisine, nous trouvons une porte vitrée avec un volet en bois donnant sur une cour dont la jouissance est réservée au lot N°15.

Sur la droite, nous trouvons deux pièces.

La première comporte un sol carrelé et des murs peints.  
Nous notons la présence d'un convecteur électrique.  
Cette pièce sert actuellement de réserve.

Voir photo ci-après.





La pièce située à côté est une salle d'eau au sol carrelé et aux murs peints ou carrelés.

Nous notons la présence d'une cabine de douche, d'un WC et d'un lavabo encastré dans un plan. Voir photo ci-dessous.



Nous nous rendons ensuite dans les caves correspondant aux lots N°1,6 et 12.

Là, nous constatons que ces caves sont en très mauvais état avec un sol en terre battue et des murs en pierres.

Voir photo ci-dessous.



Nous notons la présence d'un groupe de froid pour la distribution de la bière pression.

Nous constatons que les lots N°13 et 15 qui correspondaient à des appartements ont été transformés et intégrés dans le local commercial.

Ce bien saisi est actuellement fermé pour causes sanitaires.

nous précise qu'il règle un loyer mensuel de 450 €.

Il nous est également précisé par l'un des copropriétaires qu'il n'y a actuellement aucun syndic.

La réalisation de ce PV descriptif aura nécessité 3 heures.

N'ayant plus rien à constater, nous avons dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

**SOUS TOUTES RESERVES.**

**DONT ACTE.**

